

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

MODIFICATION À L'INSTALLATION DE CERTAINS COMPTEURS
D'EAU

SECTION I

NATURE DES SERVICES ET DESCRIPTION DU PROJET

1. Le projet consiste à modifier les installations de compteurs d'eau potable désuets, qui peuvent transmettre des données imprécises. Le remplacement de ces compteurs d'eau par les nouvelles technologies disponibles augmentera la précision des lectures comptabilisées dans le bilan annuel en eau de la Ville.

Le projet inclut l'embauche du personnel, les services professionnels et techniques, les logiciels, la location de matériel, la fourniture de biens et services par des entreprises spécialisées, l'achat de pièces ainsi que toute fourniture de matériaux ou tout autre besoin inhérent nécessaire aux travaux de modification d'installations existantes de certains compteurs d'eau potable.

Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

SECTION II

LOCALISATION

2. Le projet, tel que décrit à l'article 1 et relevant de la compétence d'agglomération peut se réaliser à divers endroits sur le territoire de la ville dans l'exercice de la compétence susdite.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

3. Le coût des travaux et des services incluant l'embauche du personnel tel que décrit à l'article 1 s'élève à la somme de 706 000 \$.

TOTAL : 706 000 \$

Annexe préparée le 24 janvier 2020 par :

Pierre-Yves Thibault, ingénieur
Entretien des réseaux d'aqueduc et d'égout